

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES ETCHEMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 décembre 2015, À 19 HEURES 30 À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :**

Siège #1 - Lisette Côté  
Siège #3 - Renée Lessard  
Siège #4 - Charles Vachon  
Siège #5 - Rock Carrier  
Siège #6 - Richard Fauchon

Les membres présents forment le quorum. Madame Linda Gilbert, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire. Madame Lyse Audet, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe assiste à la réunion.

**1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

270-12-2015

**2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- • 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- • 02 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
- • 03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - • 03.01 - Séance ordinaire du 2 novembre 2015
- • 04 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  - • 04.01 - Approbation de la liste des comptes du mois
  - • 04.02 - Transferts budgétaires
  - • 04.03 - Appropriation fonds carrière-sablière
  - • 04.04 - Tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2016
  - • 04.05 - Augmentation salaire employés et pompiers
  - • 04.06 - Fermeture du bureau pendant les fêtes
  - • 04.07 - Rapport thermographie
- • 05 - LÉGISLATION
  - • 05.01 - Avis de motion règlement sur la rémunération des élus
  - • 05.02 - Avis de motion règlement taux taxation 2016
  - • 05.03 - Déclaration registre public
  - • 05.04 - Règlement 09-2015 décrétant une dépense de 155 928\$ et un emprunt de 115 000\$ pour l'acquisition d'une unité d'urgence neuve
- • 06 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE
  - • 06.01 - Compte-rendu du directeur incendie
  - • 06.02 - Sûreté du Québec - priorité 2015-2016
- • 07 - VOIRIE TRANSPORT
  - • 07.01 - Rapport de l'inspecteur
  - • 07.02 - Suivi asphalte rue Dallaire
  - • 07.03 - Bris route de la Grande-Ligne
  - • 07.04 - Entrée du matricule 0633 75 9464 et bris au chemin
- • 08 - HYGIÈNE DU MILIEU
- • 09 - ASSAINISSEMENT
- • 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
  - • 10.01 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
- • 11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE
  - • 11.01 - Politique familiale
- • 12 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
  - • 12.01 - Demande au Pacte rural régional - Ressource en loisir intermunicipal

- • 12.02 - Présentation Demande Emplois Été étudiants Canada 2016
- • 12.03 - Patinoire
- • 13 - CORRESPONDANCE
- • 13.01 - Cueillette de la Solidarité
- • 13.02 - Opération Nez Rouge
- • 13.03 - Invitation 150e Lac-Etchemin
- • 13.04 - A titre d'information
- • 14 - VARIA
- • 14.01 - Social des Fêtes
- • 14.02 - Frais entreposage char allégorique
- • 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- • 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Richard Fauchon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.  
ADOPTÉE

### **3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Attendu qu'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

271-12-2015

#### **3.1 - Séance ordinaire du 2 novembre 2015**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QUE le procès-verbal de la séance régulière du 2 novembre 2015 soit accepté.  
ADOPTÉE

### **4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

272-12-2015

#### **4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois**

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Lisette Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, d'une somme de 139 474,49 \$ pour la Municipalité, et 10 937,58\$ pour Etchemins en forme soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 03-2011 sur le contrôle et le suivi budgétaire.  
ADOPTÉE

273-12-2015

#### **4.2 - Transferts budgétaires**

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Charles Vachon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QUE les transferts budgétaires soient autorisés pour équilibrer le budget au 31 décembre 2015, et d'en fournir le rapport aux membres du conseil à la réunion de janvier 2016.  
ADOPTÉE

274-12-2015

#### **4.3 - Appropriation fonds carrière-sablière**

ATTENDU QUE nous avons effectué des travaux dans la Route Poliquin que ces travaux peuvent être payés à même le fonds Carrière-sablière, ces voies publiques étant utilisées pour le transport des matériaux provenant des carrières ;

ATTENDU QUE les travaux sont exécutés pour l'année 2015;

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Lisette Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approprier un montant de 49 448,43\$ du fonds Carrière-sablière pour payer

ces travaux.  
ADOPTÉE

275-12-2015

#### 4.4 - Tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2016

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Richard Fauchon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19 heures 30 minutes

<b>11 janvier</b>	<b>4 avril</b>	<b>4 juillet</b>	<b>3 octobre</b>
<b>1<sup>e</sup> février</b>	<b>2 mai</b>	<b>9 août*</b>	<b>7 novembre</b>
<b>7 mars</b>	<b>6 juin</b>	<b>6 septembre*</b>	<b>5 décembre</b>

\* séance un mardi, le lundi étant un jour férié

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié dans le journal municipal et affiché aux endroits habituels, conformément à la Loi.

ADOPTÉE

276-12-2015

#### 4.5 - Augmentation salaire employés et pompiers

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Renée Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, une augmentation de 2% est accordée à tous les employés réguliers et les pompiers de la municipalité.

ADOPTÉE

277-12-2015

#### 4.6 - Fermeture du bureau pendant les fêtes

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Lisette Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2015 au 4 janvier 2016 inclusivement pour les congés des Fêtes.

ADOPTÉE

278-12-2015

#### 4.7 - Rapport thermographie

CONSIDÉRANT les anomalies relevées lors de l'inspection électrique et thermographique effectuée par la MMQ au début novembre:

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Charles Vachon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DE retenir les services de M. Noël Quirion, électricien, afin qu'il procède aux corrections des anomalies mentionnées dans le rapport de thermographie, d'ici le 19 janvier 2016.

ADOPTÉE

### 5 - LÉGISLATION

#### 5.1 - Avis de motion et présentation d'un projet de règlement sur la rémunération des élus

Madame Renée Lessard, conseillère, donne avis qu'un règlement concernant la rémunération des élus sera adopté à une prochaine séance. Mme Lessard présente le projet de règlement:

**Le règlement portera le titre de « Règlement numéro 08-2015 concernant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement numéro 02-2003 relativement au même objet.**

Pour l'exercice financier 2016, la rémunération annuelle de base du **maire** est fixée à 5 801\$. L'allocation de dépenses sera de 2 900\$.

Pour l'exercice financier 2016, la rémunération annuelle de base des **conseillers** est fixée à 1933,67\$. L'allocation de dépenses sera de 966\$.

Le membre du conseil qui exerce la fonction de président du conseil en l'absence du maire a droit à la rémunération additionnelle de 50,00 \$/séance, conformément à l'article 6 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Une compensation pour perte de revenus lors de cas exceptionnels (état d'urgence décrété par le gouvernement ou autres) est prévue au projet de règlement lorsqu'un membre du conseil municipal qui, pour assurer ses fonctions, est contraint de s'absenter de son travail ou dans l'impossibilité de vaquer à ses occupations régulières pour l'une des circonstances exceptionnelles prévues dans le règlement a droit à un montant maximum de 560\$ par jour. Pour recevoir ladite compensation, le membre du conseil, s'il est salarié, doit produire au secrétaire-trésorier une attestation de son employeur voulant qu'il ait été absent de son travail pour la période concernée et qu'il n'a reçu aucune rémunération pendant cette période. Si le membre du conseil n'est pas un salarié, il doit produire une déclaration solennelle qu'il a dû abandonner son occupation régulière pendant la période concernée. Le conseil municipal autorise, par résolution, le paiement des compensations d'après un état détaillé préparé par le secrétaire-trésorier en conformité avec le présent règlement.

Le présent règlement aura effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Conformément à l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, la rémunération sera indexée au début de chaque exercice.

Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

## **5.2 - Avis de motion règlement taux taxation 2016**

Monsieur Rock Carrier, conseiller, donne avis qu'un règlement concernant la taxation 2016 sera adopté à la séance ordinaire du 11 janvier 2016. Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

## **5.3 - Déclaration registre public**

La directrice générale déclare qu'aucune mention n'a été portée au registre public des déclarations concernant la *Loi sur L'éthique*.

279-12-2015

## **5.4 - Règlement 09-2015 décrétant une dépense de 155 928\$ et un emprunt de 125 000\$ pour l'acquisition d'une unité d'urgence neuve**

Il y a dispense de lire le règlement, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de la Loi. Chacun des membres du conseil déclare avoir lu le règlement et renonce à sa lecture. Madame Lyse Audet mentionne les grandes lignes du règlement pour présentation aux contribuables présents dans la salle.

### **IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le règlement numéro 09-2015 *décrétant une dépense n'excédant pas 155 928 \$*, ainsi qu'un emprunt au montant de 125 000\$ remboursable en 5 ans et l'appropriation d'un montant de 17383.\$ provenant du surplus accumulé pour l'acquisition d'une unité d'urgence neuve soit par la présente adopté.  
ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES ETCEMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 09-2015 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 155 928\$ ET UN EMPRUNT DE 125 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UNE UNITÉ**

## **D'URGENCE NEUVE POUR LE SERVICE INCENDIE.**

**ATTENDU QU'**il est devenu nécessaire de procéder à l'achat d'une unité d'urgence;

**ATTENDU QUE** le coût total de l'achat est estimé à 155 928\$ incluant les taxes (annexe b), soit une dépense nette de 142 383\$;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer une partie du coût de l'achat;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 novembre 2015;

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1.** Le conseil est autorisé à faire l'acquisition d'une unité d'urgence neuve pour le service incendie selon le devis préparé par la municipalité portant le numéro 2015-06, en date du 2 novembre, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Précisions Provençal Inc., en date du 23 novembre 2015, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

**ARTICLE 2.** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 155 928\$ aux fins du présent règlement.

**ARTICLE 3.** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 125 000 \$ sur une période de cinq (5) ans.

**ARTICLE 4.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5.** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6.** Le conseil affecte au paiement de la dépense décrétée par le présent règlement une somme de 17 383\$ pris à même le surplus accumulé de la municipalité.

**ARTICLE 7.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion donnée le 2 novembre 2015  
Adopté le 7 décembre 2015 (résolution numéro 279-12-2015)  
Avis public signature du registre le 8 décembre 2015  
Signature du registre le 17 décembre 2015 de 9h à 19h

## **6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE**

### **6.1 - Compte-rendu du directeur incendie**

Le directeur fait un résumé des activités du mois.

### **6.2 - Sûreté du Québec - priorité 2015-2016**

Demande d'une présence du policier parrain à quelques séances du conseil et faire de la patrouille dans les chemins municipaux.

## **7 - VOIRIE TRANSPORT**

### **7.1 - Rapport de l'inspecteur**

Les membres du conseil ont reçu le rapport mensuel des travaux de l'employé municipal.

280-12-2015

### **7.2 - Suivi asphalte rue Dallaire**

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Charles Vachon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil municipal acceptent l'offre de Pavages Abénakis de faire la pose d'une couche de surface, d'une épaisseur de 30 mm sur toute la largeur de la rue Dallaire en juin 2016. Le paiement de la retenue sera fait après les travaux de correction.  
ADOPTÉE

### **7.3 - Bris route de la Grande-Ligne**

Voir réponse de Martin Bisson suite à notre réclamation.

281-12-2015

### **7.4 - Bris au chemin**

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Rock Carrier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De facturer 30 minutes au tarif horaire de la pelle hydraulique pour les travaux de réparation effectués suite au bris du chemin lors du chargement du bois du lot 4 216 880 le ou vers le 27 octobre 2015.  
ADOPTÉE

282-12-2015

### **7.5 - Bris au chemin - 1er Rang Est**

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Charles Vachon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le propriétaire du lot 4216902 soit avisé de procéder aux travaux qui suivent avant le 20 décembre 2015, afin que le chemin municipal ne subisse pas de dommage supplémentaire:

- Enlever les roches dans l'emprise du chemin. Ce matériel n'étant pas autorisé lors de la construction d'un accès à une propriété;
- Couper l'eau qui coule dans le chemin municipal;
- Nettoyer la vase accumulée sur la route qui provient de son entrée, et par la suite recouvrir de gravier pour remettre le chemin à son état original

ADOPTÉE

## **8 - HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun point à l'ordre du jour pour novembre

## **9 - ASSAINISSEMENT**

## **10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC**

M. le maire nous fait un résumé des principaux sujets discutés à la dernière rencontre du conseil de la MRC des Etchemins.

## **11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

283-12-2015

### **11.1 - Politique familiale**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'un budget de 50\$ soit autorisé pour l'achat de friandise pour la soirée cinéma de Noël .

ADOPTÉE

**12 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

**284-12-2015**

**12.1 - Demande au Pacte rural régional - Ressource en loisir intermunicipal**

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Sainte-Rose-de-Watford, Saint-Camille-de-Lellis, Saint-Cyprien, Saint-Luc-de-Bellechasse et Saint-Louis-de-Gonzague veulent présenter un projet de ressource en loisir intermunicipal;  
CONSIDÉRANT QUE le financement se fera de la façon suivante :

- Les Municipalités de Sainte-Rose-de-Watford, Saint-Camille-de-Lellis, Saint-Cyprien, Saint-Luc-de-Bellechasse et Saint-Louis-de-Gonzague demandent au Pacte rural régional de déboursier une somme de 14 076,80 \$ correspondant à 40 % du montant total du projet;

- Les Municipalités de Sainte-Rose-de-Watford, Saint-Camille-de-Lellis, Saint-Cyprien, Saint-Luc-de-Bellechasse et Saint-Louis-de-Gonzague déboursieront ensemble une somme de 21 115,20 \$ correspondant à 60 % du montant total du projet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE LA MUNICIPALITÉ de Sainte-Rose-de-Watford appuie le projet de ressource en loisir intermunicipal;

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford se réserve les fonds nécessaires pour participer à la part du milieu nécessaire à la réalisation du projet, soit 4 233,04 \$;

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford représenté par Monsieur Hector Provençal soit la personne autorisée pour la signature des documents en lien avec la demande.

ADOPTÉE

**285-12-2015**

**12.2 - Présentation Demande Emplois Été étudiants Canada 2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Renée Lessard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'une demande soit faite auprès de Service Canada au programme Emplois d'été Canada 2016 pour l'emploi de deux personnes de soutien pour la Municipalité et les loisirs de Sainte-Rose-de-Watford à l'été 2016. Les personnes choisies pour les postes devront demeurer à Sainte-Rose-de-Watford et retourner aux études en septembre 2016.

ADOPTÉE

**12.3 - Patinoire**

Les membres du conseil autorisent les secrétaires à trouver une personne et négocier le contrat pour l'entretien de la patinoire.

**13 - CORRESPONDANCE**

**286-12-2015**

**13.1 - Cueillette de la Solidarité**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil accordent la somme de 100\$ pour la cueillette de la solidarité.

ADOPTÉE

**13.2 - Opération Nez Rouge**

Demande non retenue.

**13.3 - Invitation 150e Lac-Échemin**

Une réponse sera donnée en mars.

**13.4 - A titre d'information**

**14 - VARIA**

**287-12-2015**

**14.1 - Social des Fêtes**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QUE le social des fêtes aura lieu le 8 janvier 2016. M. Provençal s'occupe du lunch. Un permis de réunion sera demandé.  
ADOPTÉE

**288-12-2015**

**14.2 - Frais entreposage char allégorique**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
DE déboursier les frais annuels d'entreposage du char allégorique de 200\$.  
ADOPTÉE

**289-12-2015**

**14.3 - Demande de commandite fête des enfants**

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Renée Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QUE la municipalité contribuera à la fête des enfants en escortant le marcheton avec le camion de pompier, en participant à la fabrication des glissades si nécessaire, et autorise la fermeture de la rue Roy. Des barricades seront installées par la municipalité. Une commandite de 200\$ est accordée pour cette fête.  
ADOPTÉE

**15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**290-12-2015**

**16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QUE la séance soit levée à 20h20.  
ADOPTÉE

---

Hector Provençal  
Maire

---

Linda Gilbert, directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

**Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

---

Hector Provençal  
Maire